



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annotation

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale de Saint-Benoît-Labre sise au 216, Route 271, le mardi 5 novembre 2019 à 19 h 35.**

Sont présents à cette séance :

Siège no 1 Monsieur Michel Gosselin  
Siège no 2 Monsieur Marc Grenier  
Siège no 3 Monsieur Pier-Luc Gilbert  
Siège no 4 Madame Myrienne Poulin  
Siège no 5 Monsieur Jonathan Pépin  
Siège no 6 Madame France Bégin

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Éric Rouillard.

Madame Edith Quirion, directrice générale / sec.-trés, agit comme secrétaire d'assemblée.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Éric Rouillard, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**123851-11-2019** Il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 21 : Autres items :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 OCTOBRE 2019 ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 22 OCTOBRE 2019

**LÉGISLATION**

4. ADOPTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 591-2019 ANNULANT ET REMPLAÇANT LES RÈGLEMENTS NUMÉRO 522-2014 ET 528-2014 RELATIFS AU FONCTIONNEMENT ET AUX CONDITIONS D'UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE L'ENVOLUME
5. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE MMQP 03 021100
6. NOMINATION DU SUBSTITUT POUR SIÉGER AU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
7. RESPONSABILITÉS DES ÉLUS 2020



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annotation

AQUEDUC – ÉGOUTS - ORDURE

8. PROGRAMME DES INSTALLATIONS SEPTIQUES :

- 8.1 EMBAUCHE D'UN CONSULTANT
- 8.2 RÈGLEMENT 552-2016 : 96, 2<sup>E</sup> RUE DU LAC ST-CHARLES
- 8.3 DEMANDE DE SURSIS 575, RANG ST-HENRI

URBANISME – ENVIRONNEMENT – DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

9. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :

- 9.1 LOT 4 698 455 – 41, 3<sup>E</sup> RUE DU LAC-RAQUETTE
- 9.2 LOT 4 698 097 – 96, 4<sup>E</sup> RUE DU LAC-AUX-CYGNES

10. DEMANDE DE RELOCALISATION D'UNE REMORQUE MOBILE :  
270, ROUTE 271

FINANCES

11. COMPTES DU MOIS

12. APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ / RÉSERVE  
CARRIÈRE ET SABLIERE

TRAVAUX PUBLICS

13. ENTRETIEN DES PELOUSES 2020

LOISIRS – SÉCURITÉ PUBLIQUE

14. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES – RAPPORT  
FINAL : PROJET JARDINS COMMUNAUTAIRES

15. SÉCURITÉ CIVILE :

- 15.1 ADOPTION - PLAN DE MESURE D'URGENCE
- 15.2 SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE –  
VOLET 3

PERSONNEL

16. EMBAUCHE : JOURNALIER OPÉRATEUR

17. REMISE DU FORMULAIRE : DÉCLARATION DES INTÉRÊTS  
FINANCIERS DES ÉLUS MUNICIPAUX

18. IPC 2020



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annotation

19. CORRESPONDANCE

20. RAPPORT DES COMITÉS

21. AUTRES ITEMS

- PLAN MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE (PMSC) :  
IDENTIFICATION DU CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE  
SERVICES AUX SINISTRÉS DE RELÈVE
- RETOUR SUR LA TEMPÊTE AUTOMNALE

22. PÉRIODE DE QUESTIONS

23. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE DU 8 OCTOBRE 2019 ET DE LA SÉANCE  
D'AJOURNEMENT DU 22 OCTOBRE 2019**

**123852-11-2019** Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 octobre 2019 et de la séance d'ajournement du 22 octobre 2019 ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les procès-verbaux susmentionnés, comme rédigé, par madame Édith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière.

**4. ADOPTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 591-2019 ANNULANT ET  
REPLAÇANT LES RÈGLEMENTS 522-2014 ET 528-2014  
RELATIFS AU FONCTIONNEMENT ET AUX CONDITIONS  
D'UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE L'ENVOLUME**

**123853-11-2019** Il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, comme présenté, le règlement numéro 591-2019 annulant et remplaçant les règlements numéro 522-2014 et 528-2014 relatifs au fonctionnement et aux conditions d'utilisation de la bibliothèque l'Envolume.

Comme exigé par la loi, une copie dudit règlement 591-2019 a été transmise aux membres du conseil municipal 72 heures avant son adoption; des copies dudit règlement 591-2019 sont à la disposition du public pour la présente séance, et ce, en quantité suffisante.

**5. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE MMQP 03  
021100**

**123854-11-2019** Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la correspondance de PMT Roy, datée du 27 août 2019, eu égard au renouvellement du contrat d'assurance de la municipalité, MMQP 03 021100, dans laquelle l'assureur liste les exclusions ainsi que les protections pouvant être ajoutées audit contrat d'assurance ;



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**Considérant** que notre courtier monsieur Yves Lacasse a reçu la confirmation de la MMQ que l'avenant numéro 3 AG002- Avenant général est invalide;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'apporter aucune modification au contrat d'assurance, MMQP 03 021100.

**6. NOMINATION DU SUBSTITUT POUR SIÉGER AU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN**

**123855-11-2019** **Considérant** qu'il s'avère souhaitable de prévoir une personne substitut pour siéger au conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan pendant l'absence du maire, son incapacité, son refus d'agir ou la vacance de son poste au cours de l'année 2019;

**Considérant** que l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale prévoit que le conseil d'une municipalité locale désigne celle-ci par résolution parmi ses membres;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Que** le conseil de la municipalité de Saint-Benoît-Labre nomme monsieur Marc Grenier conformément à l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale à titre de substitut pour siéger au conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan pendant l'absence du maire, son incapacité, son refus d'agir ou la vacance de son poste au cours de l'année 2019.

**7. RESPONSABILITÉS DES ÉLUS 2020**

**123856-11-2019** **Considérant** que les membres du conseil municipal désirent se partager des responsabilités dans le but de mieux connaître certains dossiers afin d'analyser les problèmes, de les présenter au conseil, de proposer des solutions et de les faire exécuter ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'assigner les responsabilités suivantes aux élus:

- **Maire suppléant** : Monsieur Marc Grenier
- **OHM**: Monsieur Marc Grenier et madame Myrienne Poulin
- **Régie intermunicipale**: Monsieur Jonathan Pépin et madame Myrienne Poulin, substitut
- **Travaux publics**: Messieurs Jonathan Pépin et Michel Gosselin
- **Corporation de Développement économique**: Monsieur Eric Rouillard
- **Développement industriel et commercial**: Monsieur Marc Grenier
- **Comité consultatif de l'urbanisme**: Madame Myrienne Poulin



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

- **Service des loisirs et comité de l'OTJ:** Monsieur Pier-Luc Gilbert
- **Comité de la ruralité et politique familiale:** Madame France Bégin
- **Syndicat:** Madame France Bégin
- **Comité du 125<sup>e</sup>:** Monsieur Jonathan Pépin
- **Réseau Biblio:** Madame France Bégin
- **Sécurité publique :** Monsieur Pier-Luc Gilbert.

**8. PROGRAMME DES INSTALLATIONS SEPTIQUES :**

**8.1 EMBAUCHE D'UN CONSULTANT**

**123857-11-2019** Considérant que le conseil municipal désire poursuivre son programme de mise aux normes des installations septiques et de faire valider la conformité de certaines installations septiques sur son territoire ;

Considérant qu'une recherche de prix a été effectuée auprès de différents consultants;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de la compagnie Urba-Solutions pour la vérification de dix (10) installations septiques ; le tarif est de 850 \$ par installation septique, taxes en sus, incluant les tests de coloration et les honoraires en vue de la préparation des dossiers pouvant faire l'objet de démarches juridiques, et ce, conditionnellement aux résultats des négociations et des disponibilités de la compagnie.

**8.2 RÈGLEMENT 552-2016 : 96, 2<sup>E</sup> RUE DU LAC ST-CHARLES**

**123858-11-2019** Considérant que la propriétaire du 96, 2<sup>e</sup> Rue du Lac St-Charles a déposé l'annexe A dûment complété du règlement numéro 552-2016 concernant le programme de mise aux normes des installations septiques et accompagné d'un certificat de conformité signé et scellé par un professionnel compétent en la matière ;

En conséquence, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser l'aide financière prévue au règlement numéro 552-2016 mentionné en préambule et révisé par la résolution 123411-08-2018 au propriétaire du 96, 2<sup>e</sup> Rue du Lac St-Charles d'un montant de mille quatre cents dollars (1 400 \$).

**8.3 DEMANDE DE SURSIS 575, RANG ST-HENRI**

**123859-11-2019** Considérant que suite à la réception d'un avis de non-conformité, les propriétaires du 575, rang St-Henri demandent au conseil municipal, dans leur lettre datée du 20 octobre 2019, un sursis pour la mise en conformité de leur installation septique jusqu'au mois de mai ou juin 2020 ;



N° de résolution  
ou annulation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**En conséquence**, il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande des propriétaires du 575, rang St-Henri et de fixer la date butoir pour la mise en place de leur nouvelle installation septique au 1<sup>er</sup> juin 2020 ; advenant le dépôt d'une plainte à la municipalité dénonçant la contamination de l'environnement par les eaux usées provenant du 575, rang St-Henri, la mise aux normes des installations septiques devra se réaliser incessamment.

**9. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :**

**9.1 LOT 4 698 455 – 41, 3<sup>E</sup> RUE DU LAC-RAQUETTE**

Ce point est remis à la séance d'ajournement du 19 novembre 2019.

**9.2 LOT 4 698 097 – 96, 4<sup>E</sup> RUE DU LAC-AUX-CYGNES**

Ce point est remis à la séance d'ajournement du 19 novembre 2019.

**10. DEMANDE DE RELOCALISATION D'UNE REMORQUE  
MOBILE : 270, ROUTE 271**

**123860-11-2019** **Considérant** que la compagnie Fecto électrique désire stationner sa remorque fermée de 48 pieds de long au 270, route 271 et demande l'autorisation à la municipalité ;

**Considérant** que le voisinage a été consulté et ne semble pas avoir d'objection ;

**Considérant** qu'en vertu des règlements d'urbanisme ou généraux, la municipalité n'a pas à délivrer de permis pour ce type d'utilisation ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aviser la compagnie Fecto électrique que l'utilisation de la remorque doit demeurer pour du transport; advenant que l'usage change pour de l'entreposage, la municipalité exigera une demande de permis.

**11. COMPTES DU MOIS**

**123861-11-2019** Il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes payés et à payer d'une somme de 297 464,16 \$ et d'autoriser leur paiement.

**12. APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ / RÉSERVE  
CARRIÈRE ET SABLIERE**

**123862-11-2019** Il est proposé par monsieur Michel Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approprier les fonds suivants :



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annotation

COMPTE DE DÉPENSE	TITRE DU PROJET	SURPLUS ACCUMULÉ (59-110-10)	RÉSERVE CARRIÈRE ET SABLÈRE (59-150-10)	SOUS-TOTAL
22-190-00-640	ACHAT DE FOURNAISES	16 656 \$		16 656 \$
22-320-00-735	REMPACEMENT D'UN PONCEAU PETITE ROUTE DU RANG 6		21 158 \$	21 158 \$
22-320-00-736	STE-EVELINE – CREUSAGE ET NETTOYAGE DES FOSSÉS ET REMPLACEMENT DE PONCEAUX		2 786 \$	2 786 \$
	SOUS -TOTAL	16 656 \$	23 944 \$	40 600 \$

**13. ENTRETIEN DES PELOUSES 2020**

**123863-11-2019** **Considérant** que monsieur Jean-Marc Lachance offre ses services pour la tonte des gazons – saison 2020 (mai à octobre) à l'Hôtel de Ville, au parc Léonide-Grenier, à l'OTJ incluant les talus de la piste cyclable et le terrain de soccer, à l'usine de filtration et au puits pour la somme de deux mille neuf cent cinquante-sept dollars (2 957 \$), versée en 5 versements égaux, soit une augmentation de 2,5 % par rapport à l'année 2019 ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de monsieur Jean-Marc Lachance pour la tonte des gazons au cours de l'été 2020 incluant son temps, sa machinerie et son essence aux conditions énoncées en préambule ; un document administratif énonçant les exigences de la tonte du terrain de soccer sera fourni à monsieur Lachance.

**14. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES – RAPPORT FINAL : PROJET JARDINS COMMUNAUTAIRES**

**123864-11-2019** **Considérant** que pour obtenir le versement final de l'aide financière provenant du Fonds local du développement des territoires, un rapport d'activité doit être déposé à la MRC de Beauce-Sartigan;

**Considérant** que madame Marie-Soleil Gilbert, Coordonnatrice en loisirs et culture a préparé et déposé un rapport final d'activité dans le cadre du projet des jardins communautaires;

**En conséquence**, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner, comme déposé, le rapport final d'activité pour le projet mentionné en préambule au montant de 7 057,87 \$ dont le montant de l'aide financière s'élève à 3 420,03 \$.

**15. SÉCURITÉ CIVILE :**

**15.1 ADOPTION – PLAN DE MESURE D'URGENCE**

**123865-11-2019** **ATTENDU QUE** les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annotation

territoire;

**ATTENDU QUE** la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la Municipalité de St-Benoît-Labre reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

**ATTENDU QUE** cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

**ATTENDU QUE** les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

Pour ces motifs, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par Edith Quirion, coordonnatrice municipale de la sécurité civile soit adopté;

**QUE** Line Lessard soit nommée responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

**15.2 SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE –  
VOLET 3**

**123866-11-2019** **Considérant** que les fonds sont épuisés dans le volet 3 du programme d'aide financière 911 ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'annuler la résolution 123839-10-2019 autorisant le dépôt d'une aide financière dans ce programme.

**16. EMBAUCHE : JOURNALIER OPÉRATEUR**

**123867-11-2019** **Considérant** qu'en vertu de la résolution 123794-09-2019, le nouveau poste de journalier opérateur à temps plein a été affiché ;

**Considérant** que le comité de sélection recommande l'embauche de monsieur Yves Émond ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de Monsieur Yves Émond, à titre de journalier opérateur ; son entrée en fonction est fixée au 24





PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annotation

novembre 2019 ; les conditions de travail sont établies dans la convention collective.

**17. REMISE DU FORMULAIRE : DÉCLARATION DES INTÉRÊTS FINANCIERS DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Madame Edith Quirion, directrice générale / secrétaire-trésorière a remis le formulaire de « Déclaration des intérêts financiers » à l'ensemble des élus.

**18. IPC 2020**

**123868-11-2019** Il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'augmenter le salaire des pompiers volontaires et des employés municipaux (prévu dans leur contrat de travail) pour l'année 2020 de 2,2 % selon l'IPC Québec du mois d'août 2019.

**19. CORRESPONDANCE**

La directrice générale - secrétaire-trésorière, Madame Édith Quirion, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois d'octobre 2019.

**20. RAPPORT DES COMITÉS**

- Madame Myrienne Poulin, substitut à la Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, fait un compte-rendu de la dernière rencontre.

**21. AUTRES ITEMS**

- **PLAN MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE (PMSC) : IDENTIFICATION DU CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE SERVICES AUX SINISTRÉS DE RELÈVE**

**123869-11-2019**

**Considérant** qu'il est nécessaire d'identifier dans notre plan municipal de sécurité civile (PMSC), un centre d'hébergement et de services aux sinistrés de relève advenant qu'un sinistre exige une évacuation totale de notre périmètre urbain ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à la Municipalité de St-Ephrem de Beauce de conclure un protocole d'entente établissant les modalités pour l'utilisation du Centre Multifonctionnel comme centre d'hébergement et de services aux sinistrés de relève ; d'autoriser le maire et la directrice générale / sec.-trés. à signer ledit protocole d'entente.

- **RETOUR SUR LA TEMPÊTE AUTOMNALE**

Monsieur Eric Rouillard, maire fait un retour sur la tempête automnale du 1<sup>er</sup> novembre dernier.

**22. PÉRIODE DE QUESTIONS**



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Les personnes présentes posent des questions aux membres du conseil.

N° de résolution  
ou annotation

**23. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**123870-11-2019** Il est proposé par monsieur Michel Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajourner la présente séance au 19 novembre 2019 à 19 h 30. Il est 20 h 23.

**SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL**

Je, Éric Rouillard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.

ERIC ROUILLARD, MAIRE

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.